

Liste des produits ne devant jamais être acheminés vers une installation septique

Produits toxiques pour la flore bactérienne	Produits pouvant provoquer un bris des installations septiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Antigél (même en petite quantité) ▪ Dissolvants de vernis à ongle (même en petite quantité) ▪ Eaux de lavage des adoucisseurs d'eau ▪ Essence ▪ Huiles à moteur ▪ Médicaments périmés ▪ Pesticides et herbicides ▪ Produits chimiques d'entretien ménagers en grande quantité (exemples : eau de Javel et produits nettoyants de cuve de toilette) ▪ Produits chimiques pour déblocage de plomberie ▪ Autres produits chimiques comme les solvants, peintures, décapants et vernis (même en petite quantité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cendres ▪ Cheveux ▪ Condoms ▪ Cotons-tiges ▪ Couches jetables ▪ Huiles, graisses de cuisson et gras ▪ Litière pour animaux ▪ Matières plastiques ▪ Mégots de cigarettes ▪ Mouture de café ▪ Pansements ▪ Papiers-mouchoirs et essuie-tout ▪ Produits de nettoyage ▪ Résidus alimentaires ▪ Résidus passés au broyeur à déchets ▪ Serviettes humides de nettoyage ▪ Serviettes sanitaires et tampons ▪ Soie dentaire
<p>* La plupart de ces produits sont acceptés à l'écocentre de la MRC de Drummond.</p>	

Quelques conseils

> L'utilisation de broyeurs à déchets est à proscrire. Ces appareils augmentent la quantité de matières à décomposer et peut, par conséquent, affecter le système de traitement et sa durée de vie.

> L'ajout d'additifs n'est pas recommandé. Selon le MDDEP, l'utilisation de ces additifs n'empêche pas l'accumulation de boues et peut même nuire au bon fonctionnement des installations septiques.